



Intervention inopinée de ma banque!

Par **kebers**, le **05/01/2011 à 11:05**

Bonjour,
Ma Société est en SARL et j'en suis le gérant majoritaire.
Mon compte bancaire pro et mon compte personnel sont domiciliés à la même banque.
Récemment, mon découvert pro a été dépassé, mon banquier s'est permis, sans m'en avertir de réaliser des virements de mon compte perso vers mon compte pro pour combler le découvert !
En a-t-il le droit ?
Merci pour votre réponse

Par **amajuris**, le **05/01/2011 à 11:33**

bjr,
en principe et sauf accord de votre part ce transfert n'est pas autorisé, vous pouvez demander à la banque de recrediter votre compte perso.
mais il vous faudra régulariser votre compte pro et la banque pourra vous compter des frais pour un dépassement de découvert.

Par **kebers**, le **05/01/2011 à 11:49**

C'est bien ce que je pensais!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!
Il s'agit d'un acte de gestion et la banque n'a rien à voir là dedans!
Merci pour votre avis!!